[Texte]

Mr. Blaikie: —give me a break.

Ms Dobbie: There are areas of Canada that are not as well endowed with power or energy resources as Manitoba is.

Mr. Blaikie: This is a revelation, Mr. Chairman, the massive flow of power from the United States into Canada that we now need to be concerned about.

I might also say with respect to your comment about the International Energy Agreement of 1975, which is often used by supporters of the agreement to say that the sharing of resources which is involved in this agreement is nothing we should be worried about because it is nothing more or less than what we have already agreed to in the International Energy Agreement, the fact remains that it is quite different and that the agreement we are now discussing involves all Canadian energy resources, which the International Energy Agreement does not. I wonder, was the chamber not aware of that? Or if you were, why did you not at least make the distinction in your brief?

Ms Dobbie: We simply pointed out the fact that this was not something that was brand-new, that it was not a new concept. It has been placed in, you know, when something was agreed to before.

Mr. Blaikie: Sharing is not new; it has been around for awhile, but—

Ms Dobbie: Well, that is the point we were making.

Mr. Blaikie: —compulsory sharing of all Canadian resources to the degree that will be mandated by this agreement is new. It is a completely new concept and it makes Canada a kind of national energy security zone for the United States.

Ms Dobbie: It is your right to editorialize. If that is your opinion, you have a right to express it.

Mr. Blaikie: I was just commenting on your editorializing between the International Energy Agreement and this agreement.

Ms Dobbie: You are at liberty to make any comments you choose.

The Chairman: I am going now to Mr. Fretz, please.

Mr. Fretz: I would like to pick up on the comments made by Mr. Blaikie, who thought it might seem very strange or unusual or perhaps never happening that Canada would buy hydro-electric power or electric power from the United States. I live in the town of Fort Erie, right on the border to Buffalo, New York, and transmission lines go across the border but the power comes from New York from the Mohawk Power Company to an independent power company called the Canadian Niagara Power Company, which serves that part

[Traduction]

M. Blaikie: . . . soyez gentille.

Mme Dobbie: Il y a des régions du Canada qui n'ont pas les ressources énergétiques du Manitoba.

M. Blaikie: Il s'agit là d'un fait nouveau, monsieur le président, il faut nous préoccuper de l'arrivée massive au Canada d'électricité en provenance des États-Unis.

J'aimerais également formuler une observation à la suite du commentaire que vous avez fait à propose de l'accord International sur l'énergie de 1975. Les partisans de l'accord affirment souvent que le partage des ressources prévues dans cet accord ne devrait pas nous préoccuper parce qu'il n'est pas très différent de ce qui est prévu dans cet accord international sur l'énergie. Il demeure que ces deux accords sont fort différents et celui dont nous parlons aujourd'hui porte sur l'ensemble des ressources énergétiques canadiennes, ce qui n'est pas le cas de l'accord international sur l'énergie. Je me demande si la Chambre de commerce n'était pas au courant de ce fait ou dans le cas contraire pourquoi elle n'a pas tenu compte de cette distinction dans son mémoire?

Mme Dobbie: Nous avons simplement fait remarquer qu'il ne s'agissait pas là d'un principe ou d'une idée nouvelle. Ce principe avait déjà été utilisé.

M. Blaikie: L'idée de partager n'est pas nouvelle; elle existe depuis un certain temps, mais. . .

Mme Dobbie: Eh bien, c'est là l'idée que nous voulions faire ressortir.

M. Blaikie: ... le partage obligatoire de l'ensemble des ressources canadiennes de la façon prévue par cet accord est quelque chose de nouveau. Il s'agit là d'une notion tout à faire nouvelle et qui transforme le Canada en une sorte de zone nationale de sécurité énergétique pour les États-Unis.

Mme Dobbie: Vous avez le droit à vos opinions. Et vous avez bien entendu celui de vous exprimer.

M. Blaikie: Je formulais uniquement certaines observations sur les opinions que vous avez émises au sujet de l'accord international sur l'énergie et du présent accord.

Mme Dobbie: Vous avez l'entière liberté de faire les observations que vous désirez.

Le président: Je donnerais la praole à M. Fretz s'il vous plaît.

M. Fretz: Je voudrais revenir aux commentaires de M. Blaikie, pour qui il serait bien étrange, inhabituel voire impossible que le Canada achète de l'énergie hydro électrique ou de l'électricité aux États-Unis. J'habite dans la ville de Fort Erie, juste à la frontière de Buffalo, New York, et il y a des lignes de transmission qui traversent cette frontière, mais l'électricité vient de la Mohawk Power Company de New York à une société électrique indépendante appelée la Canadian Niagara Power Company, qui dessert cette partie de ma circonscription.